

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 AVRIL 2006

Retrait du CPE *Rapporteur : M. GELINAT*

Après des semaines d'entêtement, face à l'immense gâchis pour notre pays et le temps perdu dont il porte l'entière responsabilité, le gouvernement a cédé aux exigences des jeunes, des salariés, des organisations syndicales et étudiantes, des citoyens rassemblés et unis dans le refus de la précarité et du démantèlement du Code du Travail.

La Municipalité s'est réjouie de cette issue à laquelle elle a contribué et remercie la population, le personnel municipal pour leur engagement et les usagers des services publics et de l'école pour leur compréhension.

La formidable dynamique issue de l'action convergente des étudiants, des jeunes, des salariés et des retraités a eu raison d'une logique ultra libérale qui voulait installer avec le CPE, l'insécurité pour tous au cœur de la société Française.

La mort du CPE, c'est un succès des luttes, une victoire des jeunes. Mais cela ne fait pas le compte. Nombre de mesures précarisantes demeurent : l'apprentissage à 14 ans, le travail de nuit à 15 ans et le CNE.

Il est de la responsabilité des collectivités de promouvoir l'emploi des personnes en difficultés d'insertion, et des élus locaux d'offrir à leurs concitoyens les outils leur permettant de s'assurer une vie décente.

Aussi la Municipalité a-t-elle décidé d'introduire désormais sur la base des articles 14 et 53 du Code des Marchés Publics, dans les avis et les cahiers des charges des marchés de la ville, une clause sociale visant à promouvoir l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle.

Point sur le dossier sécurité *Rapporteur : Alain ROMANDEL*

M. ROMANDEL a fait état des dégradations sur le mobilier urbain, survenues en avril. Le montant cumulé des 4 premiers mois de l'année, s'élève à 16 372 €, en nette augmentation par rapport à la situation enregistrée à la même époque en 2005, en raison de la dégradation du ponton en bois à côté des terrains de tennis de la Jalaise (coût : 11 524 €).

Subvention aux coopératives scolaires des écoles primaires – Projets

Rapporteur : Mme BERNASZUK

Suite à la présentation de différents projets par les trois écoles primaires de la commune, le Conseil Municipal a décidé d'allouer une subvention aux coopératives scolaires de chaque école pour un montant total de 945 €.

Approbation de la convention portant création d'un pôle emploi avec le Centre Social et Culturel « La Passerelle » *Rapporteur : M. KURNIK*

Le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention d'objectifs passée avec le Centre Social et Culturel « la Passerelle » pour la création d'une permanence emploi, à raison d'une demi-journée par semaine, le lundi matin, à l'espace François Mitterrand à Othis. Cette permanence agréée par l'ANPE est ouverte à tous les Othissois et notamment aux demandeurs d'emplois et aux personnes désireuses de se réorienter professionnellement.

Des entretiens individuels seront également proposés le mercredi matin. Dans le cadre de cette convention,

le Conseil Municipal a par ailleurs alloué une subvention d'un montant de 5 670 € au Centre Social et Culturel « la Passerelle », pour la permanence emploi qui débutera au mois de mai.

Salle pour Sports de Raquettes – Attribution du marché

Rapporteur : M. QUERREC

L'entreprise MATHIS a été attributaire du marché de construction d'une salle pour sports de raquettes. Les travaux devraient débuter en septembre 2006.

Subvention exceptionnelle au comité du mémorial de Seine et Marne pour l'Afrique du Nord

Rapporteur : M. RONGIERE

Suite au projet de construction d'un mémorial départemental dédié aux 179 Seine et Marnais morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, la Municipalité a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 400 € au Comité du Mémorial d'Afrique du Nord de Seine et Marne.

Etude préalable à la finition de la restauration de l'église – Désignation de l'architecte et approbation de la convention

Rapporteur : M. CORNEILLE

Le Conseil Municipal a approuvé la désignation de M. Jacques MOULIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques, chargé de produire une étude préalable à l'achèvement de la restauration de l'église Notre-Dame d'Othis.

Recrutement d'agents temporaires pour la période des congés d'été

Rapporteur : Mme BOULAND

9 postes d'agents saisonniers (3 pour les services scolaires, 6 pour les services techniques) ont été créés par délibération municipale.

INFORMATIONS

Budget 2006 : une bonne année pour la Plaine de France et Othis

2006 est l'année qui verra l'ouverture en septembre du complexe piscine-patinoire où les écoliers pourront notamment effectuer leur apprentissage de la natation.

Solidarité, environnement, animation et vie associative, cadre de vie, la Plaine de France apporte un concours précieux aux communes.

- **Solidarité** : l'outil de redistribution des richesses produites par l'aéroport de Roissy mis en place par la Communauté de Communes, apporte à la ville d'Othis une Dotation de Solidarité de 386 547 € (2 535 582 F), en progression de 65,99 % par rapport à 2005.

- **Environnement et embellissement du cadre de vie** : prise en charge du fleurissement pour un montant de 35 490 € (232 799 F)

- **Aide aux associations** : la Plaine de France participe au développement de la vie associative à hauteur de 131 985 € (865 765 F), somme répartie sous la responsabilité de M. Christian DOMENC, Maire-Adjoint en charge de ce secteur.

- **Animations et fêtes** : 12 810 € (84 028 F) au titre des animations et fêtes (St Jean, concert, 13 juillet, théâtre...) sont pris en charge par la Plaine de France

- **Travaux** : la Plaine de France financera à hauteur de 150 000 € (1 MF) les travaux du chemin des Clos à Beaumarchais.

La Plaine de France permet aux Othissois comme aux administrés des 7 autres communes de la Communauté sur les 186 composant le SMITOM, de bénéficier de la gratuité totale pour le ramassage des déchets ménagers et verts et des objets encombrants, soit une économie moyenne de 230 € par foyer.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
mercredi 31 mai 2006